Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le 16/06/2026
ID : 074-200011773-20260615-AG_2026_090-AR

Annemasse Agglo
Annemasse - Les Voirons Agglomération

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N°AG_2026_090
Objet : Délégation de signature donnée à Monsieur Frédéric FROMAIN, responsable des services de la Direction Aménagement du Territoire, Environnement et Economie d'Annemasse les Voirons Agglomération

Le Président de la Communauté d'Agglomération Annemasse Les Voirons Agglomération, dite Annemasse Agglo, Monsieur Gabriel DOUBLET, élu par le conseil communautaire en date du 15 avril 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire, n°CC_2026_0038, en date du 15 avril 2026, portant délégation générale du Conseil communautaire au Président,

Vu l'arrêté du Président n°AG_2026_001 en date du 16 avril 2026 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric FROMAIN, responsable des services de la Direction Aménagement du Territoire, Environnement et Economie d'Annemasse les Voirons Agglomération,

Considérant que le Président d'un établissement public de coopération intercommunale peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer sa signature afin de rationaliser son organisation administrative,

Considérant les fonctions de responsable des services de la direction dénommée à ce jour Direction de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Economie, exercées par Monsieur Frédéric FROMAIN au sein d'Annemasse Agglo,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric FROMAIN, responsable des services de la direction dénommée à ce jour Direction de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Economie, à l'effet de signer dans le cadre des attributions relevant de ses services, les documents énumérés ci-après :

1.1 Lettres ou bons de commande d'un montant strictement inférieur à **5 000 € H.T.** maximum établis par un gestionnaire relevant de ses services. Dans le cas où Frédéric FROMAIN serait le demandeur direct du bon, cette délégation est confiée aux responsables cités à l'article 2, et ce afin de respecter les étapes de la chaîne comptable.

1.2 Lettre de consultation-demande de devis, réponse négative à une demande de devis,

1.3 Pour les dispositifs d'aides économiques directes aux entreprises : accusés de réception, courriers dans le cadre de l'instruction et de demande de pièces complémentaires, bons de commande, bordereaux d'envoi de documents,

1.4 Bordereau de transmission de document administratif, courrier de notification et d'information aux partenaires (concernant notamment les services mutualisés ou les projets partenariaux de la Direction de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement, et de l'Economie),

1.5 Invitations aux groupes de travail et rencontres entre partenaires,

1.6 Tout document relatif à des prêts ou mises à disposition au profit d'Annemasse Agglo de salles, locaux, véhicules ou matériel (courrier de demande, convention d'occupation, état des lieux, constat …), que ce soit à titre gratuit ou bien payant dans la limite du point 1.1.,

1.7 Dépôts de plainte avec ou sans constitution de partie civile, avec ou sans demande de réparation, auprès des services de police, de gendarmerie, ou auprès du Parquet et des

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le 16/06/2026
ID : 074-200011773-20260615-AG_2026_090-AR

services de la juridiction pénale.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric FROMAIN, délégation de signature est donnée, **pour le point 1.1** de l'article 1 ci-dessus, à Madame Aline BERTHET, Directrice Générale Adjointe des Services, et, en cas d'absence ou d'empêchement simultanés, à Monsieur Gilles RAVINET, Directeur Général des Services, puis Monsieur Renaud MOISSON, Directeur Général Adjoint des Services, puis Monsieur Christophe PIGNOT, Directeur Financier.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric FROMAIN, délégation de signature est donnée, **pour les points 1.2 à 1.7** de l'article 1 ci-dessus, à Madame Aline BERTHET, Directrice Générale Adjointe des Services, et, en cas d'absence ou d'empêchement simultanés, à Monsieur Gilles RAVINET, Directeur Général des Services, puis Monsieur Renaud MOISSON, Directeur Général Adjoint des Services.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement des responsables des services Aménagement opérationnel et renouvellement urbain, Aménagement du territoire et urbanisme réglementaire et Environnement et développement durable, ayant reçu délégation de signature et appartenant à la Direction à laquelle est rattaché Monsieur Frédéric FROMAIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric FROMAIN pour l'ensemble de la délégation de ces derniers.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté est exécutoire tant qu'il n'aura pas été rapporté par un arrêté contraire. Il remplace l'arrêté du Président n°AG_2026_001 en date du 16 avril 2026 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric FROMAIN, responsable des services de la Direction Aménagement du Territoire, Environnement et Economie d'Annemasse les Voirons Agglomération.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés de la Communauté d'agglomération Annemasse – les Voirons Agglomération, télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie et notifié aux intéressés.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Annemasse, le
Le Président

Signé électroniquement par : Gabriel DOUBLET
Date de signature : 15/06/2026
Qualité : Agglo - Presidence

Notification aux intéressé(e)s :

Frédéric FROMAIN
Le :
Signature :

Aline BERTHET
Le :
Signature :

Gilles RAVINET
Le :
Signature :

Renaud MOISSON
Le :
Signature :

Christophe PIGNOT
Le :
Signature :